

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente et un mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

19

De votants

22

OBJET

**Augmentation du temps d'emploi
d'agents titulaires**

Date de la convocation : 24/03/25

Nombre de votes pour : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme COURSEAUX Estelle, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme MOKRI Djamila, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. RUCHOT Éric, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

Mme BROWET Joëlle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis.
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique.

Absente excusée : Mme Anik MATS

Secrétaire : Mme MARCHAND Marie-Jeanne

- VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2025.

CONSIDERANT le besoin d'augmentation du temps d'emploi d'agents titulaires à temps non complet pour assurer le service d'entretien des bâtiments publics et le service de restauration scolaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'apporter les modifications suivantes au tableau des emplois à compter du 01/04/2025 :

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 060-216003715-20250331-31MARS25_09-DE

Agent	Temps d'emploi actuel hebdomadaire	Augmentation en heures	Temps d'emploi hebdomadaire
Malika LAMBERT	30 h	+ 5	35 h
Elodie LHERMINIER	33 h	+ 2	35 h
Farida BOUCKRICHE	30 h	+ 5	35 h
Céline ANSELLE	28 h	+ 4	32 h
Elise KLEIN	10 h	+ 5	15 h

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 060-216003715-20250331-31MARS25_09-DE

Le Maire,

Denis FLOUR



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr